

DECISION DE LA PRESIDENTE PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2026/30

Objet : modification du plan de financement pour l'opération « Rur'Art – Histoire et Palette » - demande de subvention LEADER

La Présidente du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 10/06/2026 au cours de laquelle a été procédé à l'élection de la Présidente,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/06/2026 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées à la Présidence

Vu la délibération du Bureau Syndical du 11/12/2024 relative à la demande de subvention LEADER pour le projet « Rur'Art – Histoires et palettes »

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement relatif à l'opération « Rur'Art – Histoires et palettes » est modifié comme suit :

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Interventions médiation territoire/patrimoine	25.000,00 €	Leader	25.000,00 €
Interventions médiation artistique / ateliers création (y compris fournitures)	19.210,00 €	PLEAC Grésivaudan (CCLG + DRAC)	9.282,94 €
Communication , cartels et webdoc	1.250,00 €	Département de l'Isère	4.484,51 €
Coordination (montant forfaitaire pour 160 heures de frais de personnel interne au Parc)	7.088,64 €	Région (« culture en territoire - 2025 »)	10.000,00 €
		PNRC (Autofinancement du Maître d'ouvrage)	3.781,19 €
Total	52.548,64 €	Total	52.548,64 €

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

09 OCT. 2026

Pour copie conforme

Corine Wolff
Présidente du Parc

